



## Licenciement économique - réembauche

Par **edison**, le **06/01/2011** à **10:17**

Bonjour,

Ayant été licencié "économiquement" en septembre 2009 - ce qui selon moi n'est qu'une excuse - je vois aujourd'hui que ma société passe des annonces de proposition d'emploi identique au mien.

Il me semble qu'ils sont dans l'obligation de me rappeler dans ce cas présent mais je ne sais pas pendant combien de temps ils sont obligés de le faire et si j'ai un moyen de me retourner contre eux après tant de temps passé.

Si qq'un pouvait éclairer ma lanterne, par avance merci.

Par **P.M.**, le **06/01/2011** à **14:38**

Bonjour,

La priorité de réembauchage ne s'exerce que pendant un an à partir du licenciement économique...

Par **edison**, le **06/01/2011** à **15:43**

Merci beaucoup de l'info, je me rends compte qu'ils sont bien organisés en bons escrocs qu'ils sont :)